

Pourquoi vois-je tes yeux de larmes se ternir ?
D'où vient que ton beau front s'est penché de tristesse ?
Il n'est pas l'heure encor de pleurer ta jeunesse ;
Espérance d'abord !... et plus tard souvenir...

Le calme du matin peut encor revenir.
N'est-ce point à midi que l'ombre est plus épaisse ?
Qui sait quand le passé nous échappe et nous laisse
Ce que Dieu nous réserve au fond de l'avenir ?

Avril, qui sous la mousse a tant de fleurs écloses,
Ne voit que les boutons de nos plus belles roses.
Les lis qui s'ouvrent tard ont bien plus de blancheur.

C'est aux jours les plus chauds que tombe la rosée...
Toute brise au printemps ne s'est pas épuisée,
Et l'été qui va naître a des soirs de fraîcheur.

VICOMTE DE GÈRES (1817).

LA MULTIPLICATION DES MOUCHES.

Il est admis que la mouche peut produire six générations par an; la moyenne est de 80 œufs par ponte. Il faut compter que la moitié de chaque ponte donne naissance à des sujets femelles, c'est-à-dire 40, qui, à la première couvée, donnent naissance à 3.200 mouches, dont 1.600 femelles. En continuant le calcul, on trouve que, d'une année à l'autre, une seule mouche a une descendance de 8 milliards 112 millions d'insectes! Heureusement que le froid et les araignées en font mourir une grande partie. Dans les pays chauds, on trouve une quantité colossale de mouches, ce qui n'a rien d'extraordinaire, étant donné ces explications.

Les temps sont bien changés, je le sais : autrefois,
On ne s'abaissait pas à marchander des voix;
On ne s'abaissait pas, dans un théâtre illustre,
A placer des goujats, des cuistres sous le lustre
Pour les faire applaudir des poumons et des poings.
Non, Molière, Racine, et Corneille encor moins,
En quête du succès, ne faisaient point de ligue ;
Les bravos du parterre, il les avaient sans brigade,
Et leurs vers inspirés, pour remuer les cœurs
N'avaient aucun besoin de l'appui des claqueurs.
Si nous ne pouvons plus égarer leur mérite,
Ah ! soyons leurs égaux, du moins, par la conduite ;
Suivons le droit sentier que leurs pas ont tracé ;
La gloire ne peut être où l'intrigue a passé.

(*Il ne faut pas jouer avec le feu.*)

ÉMILE COQUATRIX, de Rouen.

Hier, le vieux marquis de D..., qui est un peu dur d'oreille, montrait à un de ses amis une pouliche qu'il a achetée récemment, et répondait à cette question :

— Comment va Mme la marquise ?

— Pas trop mal, comme vous voyez. L'avant-main s'enlève bien, mais l'arrière-main laisse un peu à désirer. Cela se fera avec l'âge, le travail et l'avoine.

Le comte de X..., célèbre par ses mésaventures conjugales, se plaignait, l'autre jour, au cercle, de l'état de sa santé.

— Depuis quelque temps, gémissait-il, j'ai d'horribles migraines... mon front est brûlant.

— Ce pauvre ami ! murmure Henri D... à l'oreille d'un voisin. C'est son bois qui travaille.

Bien que marié à une femme charmante, le comte de X... a une intrigue avec une divette de café-concert.

L'autre jour, il charge une bonne de porter à la belle un billet doux.

— Surtout, Élisabeth, pas un mot.

— Ah ! monsieur le comte peut être tranquille. Pour ces choses-là je suis discrète comme la tombe. Demandez à madame !

A un *five o'clock*.

— Comment faites-vous pénitence en carême, ma chère ?

— Oh !... le plus naturellement du monde... je vais dans toutes les fêtes, accompagnée de mon mari.

En police correctionnelle :

— Vous avez frappé brutalement le docteur X... Pouvez-vous nous dire pour quels motifs ?

— Dame ! mon président, c'est mon médecin !... J'invoque le cas de légitime défense !

PAPILLONS !

Charmant petit papillon rose,
Je ne sais quel démon s'oppose,
Méchant petit papillon noir,
A ce que je dorme le soir.
Pourrais-tu m'en dire la cause,
Charmant petit papillon rose ?

Charmant petit papillon rose,
Mon cœur est pour lui lettre close,
Méchant petit papillon noir !
Il faut, par ton gentil pouvoir,
Accomplir la métamorphose,
Charmant petit papillon rose !

Charmant petit papillon rose,
Demain je t'en dirai la cause,
Méchant petit papillon noir !
Si j'ai pu m'endormir ce soir.
Ce serait votre apothéose,
Charmant petit papillon rose !...

DÉCISION JUDICIAIRE CONCERNANT LES JOURNAUX.

10. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que le journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

20. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur abonnement ou autrement. L'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

30. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le comté où le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

40. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention frauduleuse.